

TITRE PROFESSIONNEL DE CONDUCTEUR DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES SUR TOUS VEHICULES (en présentiel)

(Accès par voie de la formation 1a)

Réf de l'action : ECF T321.PR indice 02 du 29/06/2021 - Version 1 de l'IFP ECF SPS PACA

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de réaliser en sécurité, un transport routier de marchandises avec tout type de véhicule d'une masse en charge maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant effectuer dans le cadre professionnel du transport de marchandise avec un véhicule relevant de la catégorie CE, à partir de 18 ans et obtenir une qualification professionnelle,
- Être titulaire du titre professionnel de conducteur du transport routier de marchandises sur porteur, et justifier de 70h minimum d'application en entreprise après obtention,
- Ou : être titulaire d'un permis C, avoir obtenu la FIMO marchandises et justifier de trois mois d'expérience professionnelle comme conducteur routier sur porteur,
- Ou : être titulaire d'un permis CE, avoir obtenu la FIMO marchandises et justifier de trois mois d'expérience professionnelle comme conducteur routier sur un véhicule CE,
- Comprendre, savoir lire et écrire le Français,
- Satisfaire à l'Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECAP),
- Avoir été reconnu apte lors d'une visite auprès d'un médecin agréé (ou de la commission médicale des permis de conduire selon les cas) depuis moins de 2 ans à la date d'examen,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

Cette formation dispose que d'un bloc de compétence ; elle est accessible par la voie de la formation, ou par la Validation des Acquis de l'Expérience (nous contacter). Les titulaires du titre professionnel peuvent accéder à tous les emplois de conducteurs routiers de marchandises sur véhicule porteur. À l'issue de la formation et en cas de réussite ; le titulaire pourra continuer sur une formation passerelle voyageurs.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Réaliser en sécurité un transport routier national ou international de marchandises avec un véhicule du groupe lourd d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

- Assurer les contrôles de sécurité avant, pendant et après le transport de marchandises,
- Atteler, dételer un véhicule articulé ou un ensemble de véhicules,
- Conduire et manœuvrer en sécurité, de façon écologique et économique, un véhicule articulé ou ensemble de véhicules d'une masse maximale admissible supérieure à 3,5 tonnes et acheminer les marchandises,
- Prendre en charge, transporter et livrer la marchandise ;
- Préparer le véhicule en vue d'un chargement ou déchargement, charger, décharger le véhicule,
- Prévenir les risques, appliquer les réglementations sociales en vigueur et réagir en cas d'incident ou d'accident à l'arrêt comme en circulation,
- Détecter, décrire les dysfonctionnements du véhicule et effectuer une intervention mineure.

Compétences transversales de l'emploi

- Intégrer les principes du développement durable dans l'exercice de l'emploi,
- Mettre en œuvre une démarche réflexive en matière de prévention des risques et de sécurité,
- Communiquer des informations opérationnelles relatives au transport de marchandises

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Formateur référent issue du secteur du transport ayant minimum 3 ans d'expérience dans la conduite et/ou l'exploitation,
- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention Groupe Lourd ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité,
- Enseignants ayant satisfait aux exigences de compétences définies par le Ministère du Travail.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : se rapprocher du responsable de Centre

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, démonstratives notamment pour la partie pratique et actives avec des ateliers de travail,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Aires d'évolution spécialement aménagées,
- Quai de chargement, lots de charges et matériels de manutention,
- Equipement de protection individuelle : gants, gilet haute visibilité et chaussures/coques de sécurité,
- Véhicule de la catégorie CE, Simulateur haut de gamme
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : kit pédagogique



MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Le suivi des acquis est réalisé tout au long de la formation à l'aide des Evaluations en Cours De Formation (ECdF),
- La session d'examen est validée par un jury de professionnel sur la base d'un dossier composé de :
 - Des résultats de la mise en situation professionnelle complétés d'un entretien technique,
 - Des résultats des évaluations réalisées en cours de formation (ECdF),
 - Du dossier professionnel (DP),
 - De l'entretien final,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Titre Professionnel de Conducteur(trice) du transport routier sur tous véhicules. Ce Titre, de niveau V (RNCP) est délivré par le Ministère du travail. Il donne par équivalence : le permis CE (sans restriction), la qualification initiale de conducteur routier (attestée par la CQC). La détention de ce titre professionnel permet en outre d'exercer le métier à partir de 18 ans.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RNCP : 1883.

Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Variable selon les sessions

HORAIRES

- Cf. site www.ecf.asso.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Durée de la formation minimale de 315 heures exigée du candidat auxquelles s'ajoutent 35 heures pour la session d'examen

